



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

-----

### EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

#### Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

#### **Objet : Maison des Seniors – Convention de partenariat UNIS - CITE**

Comme vous le savez, nous avons délibéré depuis plusieurs années pour renouveler notre partenariat entre la Maison des Seniors et l'association Unis-Cité autour du programme «Solidarité Seniors » dont l'objectif est la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la création de liens intergénérationnels.

Parmi l'ensemble des actions menées conjointement, il est important de rappeler les actions suivantes:

Intervention des volontaires de l'association à la Maison des Seniors dans le cadre de leur service civique.

Les volontaires ont pour missions de :

- assurer des appels téléphoniques dans le cadre du dispositif « Seniors en contact » ;
- mettre en place des séances thématiques (*exemples : présentation du programme « les intergénéreux », ou autres sujets...*), selon l'opportunité et les modalités prévues à cet effet par la direction de la Maison des Seniors, pour mieux informer les seniors des actions de solidarité entre les générations ;
- participer, s'ils le souhaitent, à l'accompagnement de manifestations dédiées aux seniors (repas des aînés, journée intergénérationnelle, semaine bleue, etc..) sous la houlette du service animation du CCAS.

De son côté la Maison des seniors propose aux jeunes volontaires :

- un temps de présentation et d'information sur l'établissement ;
- de participer à certaines séances thématiques organisées en faveur des seniors sur des sujets divers relatifs à l'avancée en âge et aux besoins des personnes âgées.

Aussi, afin de permettre d'assurer la continuité de ce partenariat, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité jointe en annexe;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1